

DECISION

N° 2025/138/DEC/7.2

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de fixer un droit d'entrée pour le concert du « RDV DU JEUDI » qui aura lieu le 3 juillet 2025 à 21h00 salle Michel Audiard.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Le droit d'entrée pour le concert du rendez-vous du jeudi du 3 juillet 2025 à 21h00 qui aura lieu salle Michel Audiard

est fixé comme suit :

- à 0 € - Entrée gratuite

Article 2 : Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix juin deux mil vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER

